



Voisin dangereux transfère de domicile

Par bjorn

Bonjour, a tous j'espère être dan la bonne catégorie, et faire du mieux avec mon Français étang norvégien je ne parle Français que depuis 2 ans

j'ai acheté ma maison suite travail en France, j'ai fais la connaissance d'un voisin un amour une personne extraordinaire 56 ans non voyant (aveugle)

et je me suis rendu vite compte du comportement de sons voisin un homme alcoolique un véritable bordel ! insulte tapent dans les murs music a plein volume tapage nocturne il jette des excrément chez le non voyant des ordures meme des coup et blessure etc etc les autres voisin me dissent que cela dure depuis 2016

plus de 15 plaintes déposer sa na jamais aboutis même avec des vidéos des autres voisins la police et intervenue un nombres incalculable de foies et rédiger des pv mais sans grande suite personne qui a 58 ans na jamais travailler un vrais assister ! alors que la personne non voyant fais du bénévolat comme vous dite je suis sur le cul

Je vient au fait cette pauvre personne subie jour et nuit et sons bailleur social m&acité refuse de lui faire un Transfer de logement alors qu'il nait pas sous tutelle na pas de crédit aucun impayé de toute sa vie toujours tout régler en temp et en heure il a de l'argent de coter na plus aucune famille appart des voisins qu'il l'aident

Bailleur et même le maire plusieurs fois solliciter mais rien ne bouge je ne comprend plus je suis perdu je voudrait tellement l'aider

il et 1h14 du matin et la music va a font la police municipal ne peut rien faire Apart mètre un PV pour tapage nocturne car si son voisin n'ouvre pas ils ne peut rien faire et cela recommence le lendemain les Nationals ne se déplace même plus triste pardon pour toute ces ligne .

Par DIU1973

Bonjour, avez vous contacté le 3977 ?
Numéro à utiliser lorsqu'une personne est en danger.

Par TUT03

Bonjour

votre ami a t il fait une demande de déménagement en bonne et due forme auprès de son bailleur ? il est visiblement vulnérable, une mesure de protection est peut être nécessaire

a t il pris conseil auprès d'un assistant social ?

une demande d'hospitalisation sous contrainte a t elle été déposée pour le voisin violent et manifestement malade

Par bjorn

Bonjour, je vous remercie pour vos réponses
je vais me renseignerai pour le 3977.

oui pour la demande de déménagement qui date de 2017 en bonne et due forme auprès de son bailleur mais bailleur pas respectable.

gros bailleur plusieurs fois condamné pour abus de bien sociaux et détournement d'argent du genre a ne rien faire

alors oui plus de 12 rdv aux assistant social jamais de suite plusieurs rdv au maire promesse sans suite .

lettre au préfet au département et j'en passe toujours sans suite personne ne peux rien faire !

pour le voisin violent je reviens du commissariat municipal qui connaisse bien l'affaire donc 26 pv pour tapage évidemment aucun na jamais était payer

aux niveau de la police national 7 arrestation 4 en garde a vue pour violence et tapage et 3 pour ébriété sur la voie publique, sa technique n'ouvre plus la porte a la police .
il a était convoquer 19 fois mais les plainte n'aboutisse pas au tribunal .

alors oui on me dis qu'il dois prendre un avocat mais il et Épuisé, exténué, sans plus aucune force morale trop de fatigue mentale pour lui

le pire et qu'il ya plus de 24 maison rénovée avec le projet ERBM. non loin dans les rue adjacente et vide non donner comme je l'ai dit il ni a plus aucune famille et peur de perdre ces amis il voudrais rester non loin de la .

Je suis littéralement sidéré ! C'est une véritable honte !

Par TUT03

alors aidez le à demander une mesure de protection

le mandataire pourra agir de manière légitime

Par bjorn

comme je vous l'ai dit je ne suis en France que depuis 2 ans je ne connait pas (votre système)

quant vous dite aidez le à demander une mesure de protection
le mandataire pourra agir de manière légitime parler vous dune misse sous tutelle ?

Par TUT03

ou une curatelle oui en effet